



COMMUNIQUÉ

N° :

Collaboration nécessaire pour contrer les comportements turbulents

28 septembre 2016 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) a publié des statistiques qui démontrent que le nombre de rapports d'incidents impliquant des passagers turbulents à bord des aéronefs a augmenté en 2015. Quelque 10 854 incidents impliquant des passagers turbulents ont été signalés à l'IATA l'an dernier par des compagnies aériennes de toutes les parties du monde. Cela correspond à un incident pour 1 205 vols, soit une augmentation par rapport aux 9 316 incidents signalés en 2014 (un incident par 1 282 vols).

La majorité des incidents se rapportaient à des abus verbaux, le refus de suivre les instructions des membres d'équipage et d'autres formes de comportements antisociaux. Une proportion substantielle (11 %) des rapports signalaient des agressions physiques contre des passagers ou des membres d'équipage ou des dommages à l'aéronef. L'intoxication par l'alcool ou la drogue a été identifiée comme facteur dans 23 % des cas, et dans la grande majorité des cas, ces substances ont été consommées avant l'embarquement ou à même les réserves personnelles des personnes, à l'insu des membres d'équipage.

« Les comportements indisciplinés et turbulents sont tout simplement inacceptables. Le comportement antisocial d'une toute petite minorité de clients peut avoir des conséquences fâcheuses sur la sécurité et le confort de toutes les personnes à bord. L'augmentation du nombre d'incidents rapportés nous indique qu'il faut davantage de mesures dissuasives. Les compagnies aériennes et les aéroports sont guidés par les principes de base élaborés en 2014 pour aider à prévenir et à gérer ces incidents. Mais nous ne pouvons agir seuls. C'est pourquoi nous encourageons les gouvernements à ratifier le Protocole de Montréal de 2014 », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

La Convention de Tokyo a été modernisée par le Protocole de Montréal de 2014, comblant les vides qui subsistaient dans le cadre juridique international concernant les passagers turbulents. À ce jour, six États ont ratifié le protocole. « Il en faut plus afin d'en arriver à une approche uniforme de ce problème », ajoute M. de Juniac.

En 2014 également, l'industrie aérienne a élaboré des principes de base en vue d'une stratégie équilibrée et multi-intervenants pour contrer les comportements indisciplinés. Cette stratégie repose sur l'augmentation des mesures dissuasives internationales et l'amélioration de la prévention et de la gestion des incidents.

Dans certains pays, on s'est concentré sur le rôle de l'alcool comme déclencheur des comportements turbulents. Les compagnies aériennes ont déjà des lignes directrices fermes et des programmes de formation des équipages concernant le service responsable de boissons alcooliques. L'IATA soutient des initiatives comme le code de conduite lancé au Royaume-Uni, qui met l'accent sur la prévention des intoxications et de la consommation excessive d'alcool avant l'embarquement. Le personnel des bars et des boutiques hors-taxes dans les aéroports doit être formé pour servir de l'alcool de façon responsable et il faut éviter les offres qui encouragent ce qu'on appelle la « beuverie express ». Une expérience menée par Monarch Airlines à l'aéroport Gatwick de Londres a démontré que les cas de comportements turbulents peuvent être réduits de moitié avec cette approche proactive intervenant avant l'embarquement des passagers. L'industrie est persuadée que cette approche coopérative volontaire est préférable à des mesures très sévères de réglementation et d'attribution de permis.

« Il n'y a pas de réponse facile pour enrayer l'augmentation des comportements indisciplinés. Nous avons besoin d'une solution équilibrée faisant appel à la collaboration de toutes les parties prenantes. Les principes de base de l'industrie peuvent aider à gérer ce faible pourcentage des passagers qui abusent de l'alcool. Et cette démarche doit être accompagnée par les efforts des gouvernements qui doivent tirer profit de tous leurs mécanismes de dissuasion, y compris ceux prévus dans le Protocole de Montréal de 2014 », conclut M. de Juniac.

– IATA –

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 265 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.
- Un graphique contenant plus d'information sur les passagers turbulents peut être consulté [ici](#).
- L'IATA a soumis à la 39^e Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale une [note de travail](#) demandant aux États de ratifier rapidement le protocole MP14.
- On trouvera plus d'information sur la position de l'IATA concernant les passagers indisciplinés sur le site iata.org

Commented [GC1]: Link to infographic please